

Contrat Unique d'Insertion – secteur marchand CUI – CIE en faveur des bénéficiaires du RSA socle

DISPOSITIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DU CONSEIL GENERAL DU GARD EN SEANCE DU 18 DECEMBRE 2009, (Entrée en vigueur de ce Dispositif en date du 1^{er} janvier 2010.
En application du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion

L'OBJECTIF DU CUI-CIE :

- Favoriser l'insertion dans l'emploi durable des bénéficiaires du RSA socle.
- Proposer un accompagnement renforcé pour un maintien et une consolidation dans l'emploi
- Développer les compétences des bénéficiaires au travers d'actions de formation et de tutorat pour favoriser la pérennisation dans l'emploi.

LE PUBLIC

- Le CUI-CIE concerne les bénéficiaires du RSA socle domiciliés dans le Gard.

LES EMPLOYEURS

- Des employeurs du secteur marchand qui cotisent au régime d'assurance chômage et qui sont à jour du paiement de leurs contributions et cotisations sociales

Sont exclus :

- l'Etat et les collectivités territoriales
- les particuliers employeurs
- les employeurs ayant procédé à un licenciement pour motif économique dans les 6 derniers mois, ou ayant licencié un salarié en CDI dans le but de conclure un CUI-CIE

LE CONTRAT DE TRAVAIL

- Un CDD de 6 mois minimum ou un CDI
- Une durée hebdomadaire de 30 heures minimum.

L'AIDE POUR L'EMPLOYEUR

- Une aide mensuelle forfaitaire octroyée pour une période de 6 mois d'un montant de 88% d'un RSA socle pour une personne seule (Montant RSA en vigueur au 1^{er} janvier 2010 : 460,09€) abondé d'une participation de l'Etat fixé par arrêté préfectoral.
- Un renouvellement de l'aide sous réserve que soit réalisé un bilan des actions de formation et de tutorat et que cette prolongation contribue à la consolidation de l'emploi.

LA REMUNERATION DU SALARIE

- Un salaire équivalent ou supérieur au SMIC (ou convention collective).

RENSEIGNEMENTS :

Auprès de votre agence POLE EMPLOI : www.pole-emploi.fr

Auprès du Conseil Général :
Direction du Développement de l'Economie et de l'Emploi
Service Emploi : 04 66 27 34 97
Télécopie : 04 66 27 34 85

